

L'ETAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

SOMMAIRE

Anticiper.....	1-2
Décentraliser.....	2
Aménager.....	2
Dossier spécial.....	3 à 6
Moderniser.....	7
Préserver.....	7
Equiper.....	8
Développer.....	8
Arrivées, départs.....	8



Afin d'améliorer la communication de l'Etat, il m'a paru utile de prendre l'initiative de cette lettre qui, sur un rythme trimestriel, permettra de vous informer sur quelques aspects des actions menées par les services de l'Etat.

La Bourgogne est un vaste territoire marqué à la fois par sa diversité mais aussi par sa richesse économique, historique, culturelle et environnementale.

Les services de l'Etat doivent intégrer cette diversité et répondre au mieux aux attentes de la population dans la manière dont seront déclinées localement les politiques nationales en ayant pour objectif de réunir les meilleures conditions permettant d'assurer à la fois la cohésion sociale et la cohésion territoriale.

Ce premier numéro illustre les différents domaines d'intervention dans lesquels s'investissent au quotidien les services de l'Etat. Il met également en exergue la politique de réforme et de modernisation dans laquelle nous sommes engagés au niveau régional comme au niveau départemental, ce qui est d'ailleurs pour partie la conséquence de la politique de décentralisation poursuivie par le gouvernement et qui implique cette nécessaire adaptation de l'Etat.

Aussi, afin d'offrir à nos concitoyens non pas "moins d'Etat", mais "mieux d'Etat", les services se réorganisent notamment par la création de 8 pôles régionaux, ou encore par le développement des pratiques de mutualisation entre services, dans un souci de cohérence, d'efficacité et de meilleure gestion.

Désormais nous devons agir dans le cadre de programmes d'actions qui comportent des objectifs dont la mise en œuvre sera contrôlée à travers des indicateurs de performance. Les priorités à atteindre figurent dans un outil nouveau appelé projet d'action stratégique de l'Etat en région (PASER), et qui prévoit un suivi régulier et une évaluation des politiques conduites localement.

Vous découvrirez en pages centrales de ce numéro les principaux éléments de ce projet que vous pourrez également retrouver dans son intégralité sur le site internet de l'Etat en région à l'adresse suivante : www.bourgogne.pref.gouv.fr.

Je profite de l'opportunité de cette lettre pour vous présenter ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers mes meilleurs vœux pour une très bonne et heureuse année 2005.

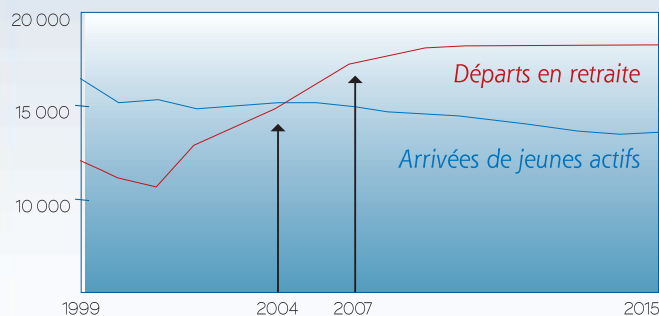
Paul RONCIERE
Préfet de la région de Bourgogne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

ANTICIPER

L'EMPLOI EN BOURGOGNE : UNE RÉGION PORTÉE PAR SES CAPACITÉS D'ADAPTATION



La Bourgogne a subi tout à la fois, une régression des activités en milieu rural, l'abandon progressif des activités minières dans les années 1970, la restructuration des industries métallurgiques, l'écroulement du textile dans les années 1980, et les premières délocalisations intra et extra nationales dans les années 1990. Les années 2000 annoncent déjà de profonds changements notamment dans le secteur de l'électronique. Faute d'activités suffisamment créatrices d'emplois, certains territoires, en particulier toute la façade ouest de la région, se sont progressivement vidés de leurs actifs les plus jeunes et sans doute les plus mobiles parce que les mieux formés. Cette lente érosion a pour effet principal le vieillissement accéléré de la population régionale ; ainsi les moins de 25 ans "pèsent" moins de 10 % de la population active.

La forte chute de la natalité des années 1980 cumule ses effets au déficit migratoire régional : aujourd'hui les moins de 20 ans ne représentent plus que 23 % de la population bourguignonne.

/... suite P2



La faiblesse actuelle que représente le manque d'attractivité de la région pour les jeunes rend nécessaire un sursaut indispensable pour mieux mobiliser une main d'œuvre jeune et mieux formée, répondant aux attentes des entreprises et apte à faire face aux adaptations de plus en plus rapides du marché du travail. Parallèlement les nombreux demandeurs d'emploi doivent être accompagnés afin de rejoindre le marché du travail déséquilibré par le nombre croissant de départs à la retraite.

A l'heure actuelle, la structure économique de la Bourgogne penche, comme celle de la plupart des régions, du côté des activités tertiaires (transport, hôtellerie, commerce, administration et services marchands) qui représentent 2 emplois sur 3. Pour autant l'agriculture et l'industrie, qui contribuent respectivement à hauteur de 6 et 21 % de l'emploi régional, demeurent des secteurs essentiels à notre bonne santé économique et qu'il convient de soutenir, notamment du fait de leur caractère très structurant en terme d'aménagement du territoire. Certaines activités industrielles, sans attache déterminante avec leurs territoires d'implantation peuvent être exposées à la pression des délocalisations. D'autres au contraire, liées à une main d'œuvre de haut niveau encore présente sur le territoire (métallurgie de précision) ou structurées par des établissements qui échappent aux stratégies de groupes peuvent développer des productions pérennes riches en emplois. C'est pour répondre à leurs besoins que le secteur tertiaire de service doit être renforcé et enrichi tout comme les activités de conseil et d'assistance aux entreprises et celles de recherche et développement. Le secteur de la construction (6,2 % des actifs) retrouve un rôle actif dans l'emploi régional. Dans le cadre d'une politique intergénérationnelle, nécessaire au renforcement de la cohésion sociale, il convient donc de valoriser l'ensemble des ressources humaines et notamment l'intégration des publics féminins sur les postes techniques qualifiés.

(•) DÉCENTRALISER



ACTE II de la DÉCENTRALISATION : UN ENGAGEMENT COMMUN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture et de la Communication, conformément aux dispositions d'application de la loi de décentralisation "libertés et responsabilités locales", a décidé d'engager la procédure nécessaire à la publication de la liste des monuments historiques appartenant à l'Etat, susceptibles d'être transférés aux collectivités territoriales. Cette liste doit faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat. Ce transfert de propriété se réalisera **sur la base d'un strict volontariat** à la demande des collectivités intéressées, dans les douze mois à compter de la publication du décret. Des conventions particulières détermineront au cas par cas les conditions du transfert et notamment les modalités de prise en charge des programmes d'investissement nécessaires à la mise en valeur des monuments transférés.

● **Château de
Châteauneuf-en-Auxois (21)**
(auteur Drac Bourgogne - droits réservés)



LIAISON Nord de l'AGGLOMÉRATION dijonnaise : 6 500 PERSONNES SE SONT EXPRIMÉES PENDANT L'ENQUÊTE d'utilité publique.

Une nouvelle infrastructure marque durablement son environnement. Les procédures lourdes, longues et souvent complexes garantissent que les droits des uns et des autres ont bien été pris en compte et assurent une véritable protection du citoyen.

C'est le cas pour l'importante infrastructure que représente la Liaison Nord sur laquelle, du 20 septembre au 30 octobre 2004, le public a pu s'exprimer. Cette nouvelle voie est destinée à répondre aux besoins de déplacement entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération et à permettre le développement économique.

Des permanences ont été assurées dans les six communes concernées et des milliers de personnes se sont déplacées pour consigner leur avis sur les registres mis à disposition dans les mairies.

Prochaines étapes avant le début des travaux

La Commission d'enquête devrait rendre son avis dans les premiers mois de 2005 et la déclaration d'utilité publique pourrait intervenir par décret du Premier Ministre en Conseil d'Etat courant 2005.

Le cahier des engagements de l'Etat suivra la déclaration d'utilité publique. Ce document public et opposable, comprendra l'ensemble des mesures, notamment en matière de protection de l'environnement, qui seront mises en place au moment de la construction de la voie : protections acoustiques, protection de la ressource en eau, intégration paysagère...

La direction départementale de l'Équipement prépare la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration du projet détaillé ainsi que les enquêtes au titre de la loi sur l'eau et l'enquête parcellaire.

La DDE prévoit le démarrage des travaux courant 2006, conformément au calendrier annoncé.

● Vue de la Toison d'Or



Cette mise en valeur sera susceptible d'être améliorée par les initiatives locales, notamment les conditions d'ouverture, d'animation et de présentation au public. L'Etat conservera les lieux de mémoire nationale, les anciens biens de la Couronne et les grands monastères ou abbayes chefs d'ordre, les archétypes architecturaux exceptionnels ou à forte valeur pédagogique, et enfin les sites archéologiques éponymes et grottes ornées.

En Bourgogne, rentrent dans cette catégorie d'édifices ou sites devant continuer à relever de l'Etat, l'abbaye de Cluny, le site archéologique de Solutré et les ateliers de poterie gallo-romaine de Jaulges et Villiers-Vineux. En revanche, sont cessibles les châteaux de Bussy-Rabutin et Châteauneuf-en-Auxois, les sites archéologiques de Mâlain, des Bollards à Nuits-St-Georges, de Vertault, une partie du site d'Alésia, du Bois-de-Compièrre à Champallement, d'Escolives-St-Camille, des Fontaines salées à Saint-Père, les halles de Nolay, la chapelle des Palons à Gisy-le-Noble et la tour Louis-le-Gros à Villeneuve-sur-Yonne.

● **Site archéologique des fontaines
salées à Saint-Père (89)**
(auteur : Céline Henry - droits réservés)

DOSSIER spécial

Le Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région de Bourgogne

LE PASER dans la RÉFORME de l'ÉTAT

CE QUE CELA VA CHANGER DANS NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Le PASER s'inscrit dans la démarche plus large de réforme de l'Etat engagée par le gouvernement.

Cette réforme passe tout d'abord par la création de 8 pôles régionaux regroupant par thématique (aménagement, économie, éducation, emploi...) les services et délégations régionaux, 43 aujourd'hui, dont l'activité concourt à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans ces domaines. Cette réforme a été présentée et validée par l'ensemble des CTP ministériels et a fait l'objet d'un décret et d'une circulaire. Elle sera mise en œuvre dès 2005.

Parallèlement, est mis en place un Comité de l'Administration Régionale (CAR) qui regroupe sous l'autorité du préfet de région, les préfets de département et les chefs de pôles. Equipe resserrée autour du préfet de région, cette instance a vocation à assurer un pilotage plus stratégique de la dépense publique par la définition de perspectives à court et moyen terme et par le suivi et l'évaluation des actions et politiques ainsi déterminées.

Le Projet d'Action Stratégique de l'Etat présente dans une stratégie globale et partagée les actions thématiques prioritaires pour une période de trois ans ainsi que les outils de suivi et d'évaluation y afférant. Troisième réforme, et non des moindres, la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie la présentation comptable du budget de l'Etat en la faisant évoluer vers une architecture à trois niveaux ; missions, programmes, actions. Autre innovation, chaque action doit comprendre les coûts de fonctionnement et d'ingénierie qu'elle mobilise. Enfin, un recensement des propriétés de l'Etat est en cours afin d'en optimiser l'utilisation.

L'ensemble des ces réformes, CAR, Pôles, LOLF concourt à la mise en œuvre progressive d'un pilotage par objectifs et d'une définition précise des moyens qui sont consacrés à la réalisation de ces objectifs.

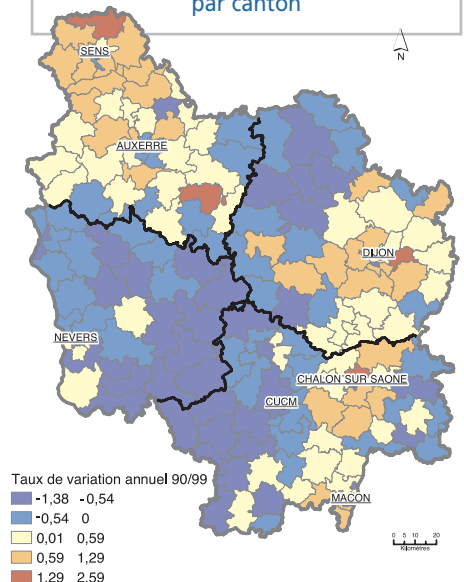
Sans pour autant modifier l'organisation actuelle des services, cette réforme va affecter profondément les méthodes de travail et les outils pour entraîner progressivement l'administration dans une logique de projet.

Le PASER : un constat...

La Bourgogne présente une image flatteuse et rassurante alimentée par des indicateurs favorables : région se classant au 16^{ème} rang pour la population, et, dans le même temps, au 6^{ème} rang pour l'attraction des investissements étrangers, au 7^{ème} rang pour le PIB par habitant, au 8^{ème} rang pour le PIB par emploi avec une qualité de vie réputée.

Mais, simultanément, elle est soumise à de lourdes menaces comme un choc démographique qui la touche plus tôt que les autres régions, des mutations économiques sur les secteurs qui historiquement la distinguent, une dégradation de son environnement qui est par ailleurs un de ses atouts majeurs, une position géographique ambivalente, traversée mais écartelée, l'absence de pôle urbain capable de situer la région en Europe et enfin un manque de coopération entre les différents acteurs et les différentes sphères.

Evolution de la population 1990/1999 par canton



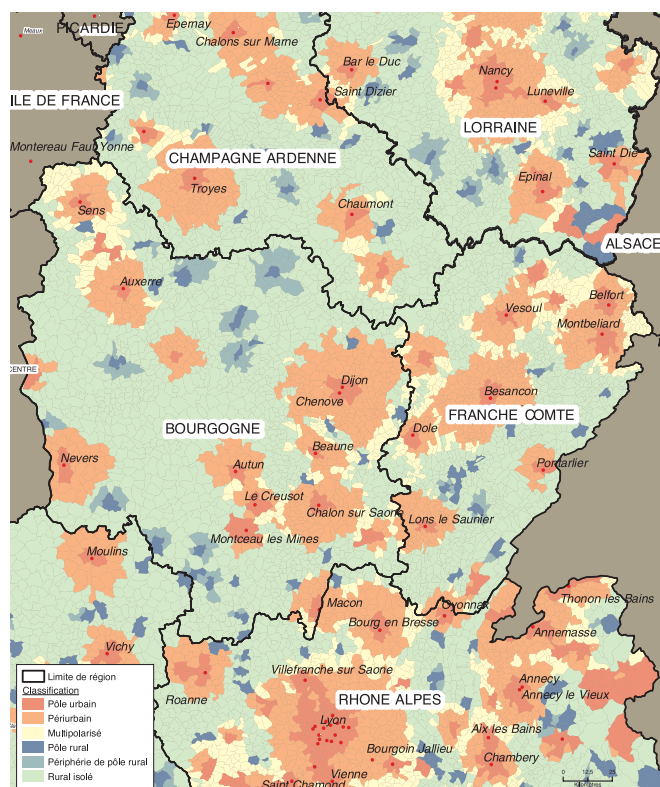
Dossier spécial

des priorités...

Ce constat a ainsi amené le Comité de l'Administration Régionale (CAR) à dégager trois grands objectifs pour l'Etat pour les trois prochaines années :

- **Obtenir une reconnaissance** nationale et européenne sur un nombre de cibles privilégiées,
- **Anticiper les mutations** démographiques et économiques pour mieux les accompagner,
- **Optimiser les actions** liées aux politiques de santé, de formation, d'emploi et de sécurité dans une optique de solidarité et de cohésion sociale.

La proximité des aires urbaines bourguignonnes et franc-comtoises



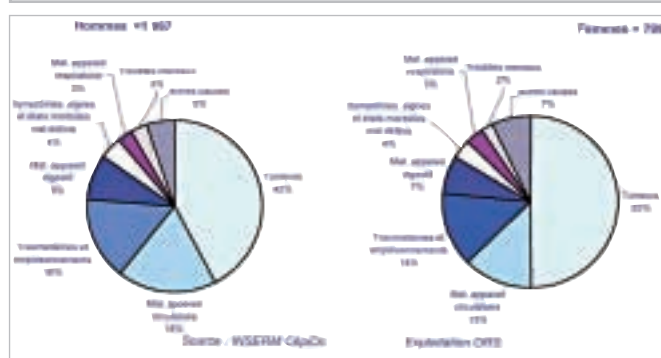
Le premier axe vise à développer certains savoir-faire historiques de la région ou à profiter de la position privilégiée de la Bourgogne pour en tirer de la valeur ajoutée et de la reconnaissance internationale. Ainsi, l'accent sera mis sur :

- **l'agroalimentaire** (Cf. moutarde) et la **logistique** (Val de Saône, Sénonais),
- **L'image** (Chalon, berceau de la photographie), et la **caractérisation des matériaux** (métallurgie au Creusot, ENSAM à Cluny, ISAT à Nevers),
- **L'archéologie du monde Celte** (Bibracte et le Mont Beuvray).

Ce premier axe tend également à :

- faire de l'ensemble urbain du Val de Saône une métropole visible en Europe,
- préserver et reconquérir la ressource en eau,
- mettre en place une gestion des déchets durable et créatrice de valeur,
- rechercher l'efficacité de la dépense publique par un suivi affiné de l'utilisation des moyens,
- garantir par le numérique un accès unique et direct à l'ensemble des services publics (e-Bourgogne),
- prendre en charge la complexité des procédures administratives touchant à la vie économique (simplifier pour l'usager, l'entreprise, les collectivités),
- promouvoir le développement durable dans l'action quotidienne de l'Etat.

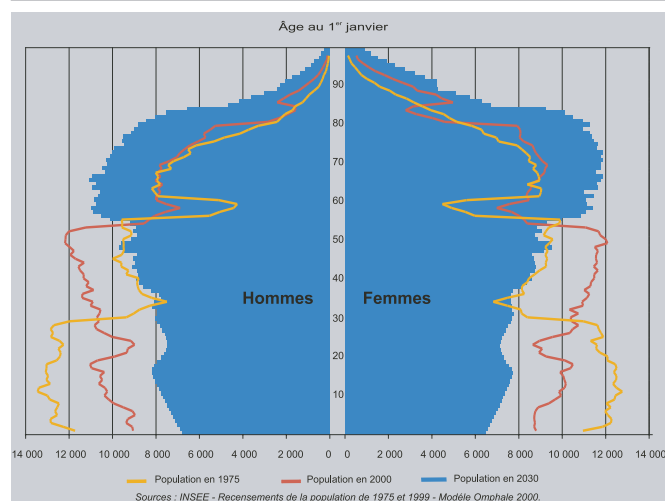
Les causes de décès des Bourguignons de 35 à 64 ans en 1997-1999 (Moyenne annuelle)



Le deuxième axe tend à **anticiper et amortir les évolutions démographiques et économiques** à travers quatre actions spécifiques :

- le développement de démarches collectives territoriales et/ou sectorielles,
- l'entrée des femmes sur le marché du travail,
- la systématisation des démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- la diminution des offres d'emploi non-pourvues.

La population bourguignonne vieillit



UN EXEMPLE D'ACTION, ASSURER L'INSERTION DANS L'ENTREPRISE

Pour chaque action, le PASER a fixé des objectifs et des effets attendus, des actions prioritaires précises, un chef de file, la description précise des services associés et des partenaires, une évaluation des moyens mobilisés comprenant les coûts d'ingénierie du programme, un suivi de l'avancement et des résultats annuels basé sur des indicateurs précis.

Par exemple, **l'action numéro 16 du PASER vise à assurer l'insertion dans l'entreprise**. Les objectifs et effets attendus de cette action sont l'accès et le retour à l'emploi dans les entreprises du secteur marchand des publics qui en sont le plus éloignés.

Ce programme vise notamment à consolider un socle de 2000 postes de travail permettant d'assurer le retour dans le monde de l'entreprise des publics en difficulté. Ces postes sont partagés entre une partie de retour à l'activité (chantier école...) et une partie de retour à l'emploi (entreprise d'insertion...).

Enfin, **le troisième axe** s'intéresse à la cohésion sociale et à l'accompagnement des personnes.

Très sélectif, il focalise l'action sur :

→ d'une part **les grands enjeux de sécurité** (suivi régional des politiques de sécurité concernant notamment la prévention des risques inondations, des risques technologiques, des violences),

→ d'autre part quatre priorités pour **la garantie de l'intégrité des personnes** :

- la lutte contre le cancer,
- la garantie des droits des handicapés,
- la réduction du nombre d'illettrés,
- l'insertion par l'économie.

Volontairement concret et opérationnel, le PASER comprend deux documents :

- un document dit maître qui expose la stratégie et quantifie les objectifs,
- un document de mise en œuvre comprenant les fiches actions, les indicateurs et les moyens financiers à mobiliser, organisés selon la logique des futures missions, programmes et actions de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances).

Enfin, le PASER fera l'objet d'évaluations annuelles et de présentations régulières en CAR (Comité de l'Administration Régionale, présidé par le Préfet de région) de l'avancement des programmes et des résultats obtenus. Cela permettra de rapprocher les objectifs des moyens, et de rendre compte des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques rejoignant en cela la logique de mise en œuvre des fonds structurels européens. De fait le PASER sera évolutif et pourra s'adapter aux évolutions tant structurelles que conjoncturelles.

Le chef de file de l'action est la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle qui associera dans la mise en œuvre de l'action les membres du Service Public de l'Emploi Régional ainsi que des entreprises et des collectivités locales.

Les moyens financiers consacrés proviennent de la part Etat du Contrat de Plan Etat Région et du Fonds Social Européen. Le suivi sera assuré par le CAR.

Pour évaluer l'action, le CAR suivra l'évolution du taux de sortie avant 1 an des demandeurs d'emploi, l'évolution du pourcentage de sortie du chômage des bénéficiaires du RMI, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de plus de 2 ans par sexe et âge, le nombre d'emplois équivalent temps plein dans les structures relevant de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) par "type de qualification".

Cette action se déroulera jusqu'en 2006.

Dossier spécial

DES ACTIONS ET DES PILOTES

Assurer à la Bourgogne une reconnaissance nationale et européenne sur un nombre de cibles privilégiées

Intitulé de l'action	Responsable de programme
1) Promouvoir les secteurs et les technologies susceptibles de porter une image forte	DRIRE (Techno clés, image, matériaux), DRE (Logistique), DRAF (Agroalimentaire, goût), DRAC (Archéologie)
2) Doter la région d'une métropole puissante, tête de réseau capable de tirer le développement régional	DRE
3) Préserver et reconquérir la ressource en eau	DIREN
4) Mettre en place une gestion des déchets durable et créatrice de valeur	Chef du pôle environnement
5) Rechercher l'efficacité de la dépense publique	SGAR et TG
6) Garantir par le numérique un accès unique et direct à l'ensemble des services publics	SGAR
7) Prendre en charge la complexité des procédures administratives touchant à la vie économique	SGAR et TG
8) Promouvoir le développement durable dans l'action quotidienne de l'Etat	SGAR et DIREN

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

DRDFE : Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

DRE : Direction Régionale de l'Equipeement

DRIRE : Direction Régionale de l'industrie, de la Recherche et de l'Environnement

DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

EN : Education Nationale

SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

TG : Trésorerie Générale de Région

Anticiper les mutations démographiques et économiques pour mieux les accompagner

9) Actions collectives territoriales	SGAR
10) Actions collectives sectorielles	DRIRE (industrie), DRAC (patrimoine), DRAF (agriculture)
11) Faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail	DRDFE
12) Systématiser la GPEC	DRTEFP
13) Pourvoir les emplois vacants	DRTEFP

Optimiser les actions liées aux politiques de santé, de formation, d'emploi et de sécurité dans une optique de solidarité et de cohésion sociale

14a) Lutter contre le cancer	DRASS
14b) Garantir les droits des handicapés	DRASS
15) Lutter contre l'illettrisme	EN
16) Assurer l'insertion dans l'entreprise	DRTEFP

Actions du Programme des Interventions Territoriales de l'Etat

Structurer le Val de Saône	DRE
Plan Loire Grandeur Nature	DIREN

VOUS VOULEZ CONSULTER LE PASER ?
Rdv SUR : www.bourgogne.pref.gouv.fr

L'AGRICULTURE ET LE PROJET DE LOI DE MODERNISATION AGRICOLE

47 ans après le Traité de Rome, l'objectif n'est plus de nourrir les Européens, mais d'assurer l'avenir de l'agriculture face aux importantes évolutions auxquelles elle doit à nouveau faire face, comme elle a déjà su par le passé relever les défis de la modernisation : mutations techniques, évolutions socio-économiques du monde agricole, modifications des règles communautaires et internationales, notamment la réforme de la PAC issue de l'accord de Luxembourg de juin 2003 et la nouvelle donne du commerce international dans le cadre des négociations de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Objectifs...

Ces nouveaux enjeux nécessitent d'adapter nos outils juridiques et économiques. C'est pourquoi le gouvernement a décidé d'élaborer un projet de loi de modernisation agricole, qui sera déposé au Parlement avant l'été 2005.

Dans son discours de Murat du 21 octobre 2004 sur l'avenir de l'agriculture, **le Président de la République a défini les lignes directrices permettant de préparer le projet de loi :**

- Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire
- Tendre vers une parité des conditions de vie et de travail entre les agriculteurs et les autres secteurs d'activité
- Aider les agriculteurs à faire face aux multiples risques de leur activité, qu'ils soient climatiques, sanitaires, ou économiques
- Mettre en phase l'agriculture avec les attentes de la société, notamment en matière environnementale et alimentaire

Préparation du projet de loi...

Afin d'élaborer un diagnostic partagé par le plus grand nombre d'acteurs du monde agricole, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a décidé la mise en place d'un grand débat national organisé par une Commission nationale d'orientation, et décliné en débats régionaux.

En Bourgogne, ce débat, organisé conjointement par l'Etat et la Chambre Régionale d'Agriculture, s'est tenu le 23 novembre dernier et a réuni les différentes composantes du paysage agricole et rural bourguignon autour de cinq ateliers thématiques :

- Atelier 1 : Les nouvelles règles d'organisation économique, de gestion des marchés et des risques et les nouvelles relations commerciales entre les partenaires de la filière
- Atelier 2 : L'adaptation de la notion d'exploitant et d'exploitation agricole au contexte actuel pour de meilleures conditions de vie et de travail
- Atelier 3 : La refonte des régimes d'accès au foncier
- Atelier 4 : Des relations institutionnelles renouvelées
- Atelier 5 : Une vision de l'agriculture partagée par la société

Idée force de ce débat : l'agriculteur n'est pas seul...

Il est ressorti des interventions des différents participants que l'agriculteur n'est pas seul...

...sur son exploitation : l'exploitant agricole a désormais les mêmes atouts et les mêmes contraintes environnementales, administratives, sanitaires et économiques qu'un chef d'entreprise. Cependant, il revendique ses caractéristiques propres, et s'attache à tout ce qui fait la spécificité du métier d'agriculteur.

...dans sa filière : il doit s'organiser pour gérer les débouchés de sa production, en organiser la sécurité et la traçabilité, assurer la modernisation de son exploitation, valoriser ses produits et répondre à la pression des marchés.

...dans la société : il est engagé dans de nombreuses structures professionnelles et instances de décisions locales qui l'accompagnent dans ses activités.

Le métier d'agriculteur doit bénéficier d'une image positive et d'un avenir au sein de ce monde en mutation et le débat organisé le 23 novembre a apporté sa pierre à cet objectif d'une agriculture économiquement forte et écologiquement responsable.

UNE INNOVATION NATIONALE : LES ORIENTATIONS BOURGUIGNONNES DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SES HABITATS

De plus en plus citadin, le Français a perdu une bonne partie de ses contacts avec les milieux qui abritent la faune sauvage locale. Paradoxalement, il exprime régulièrement son exigence quant à la conservation de "la nature", sans pouvoir toujours précisément définir ce qu'elle est et quels sont les moyens de la conserver. Cette attente correspond pourtant à une logique : les milieux naturels et la faune qu'ils abritent font partie de notre patrimoine. Ce sont d'eux que nous avons tiré notre subsistance, c'est également contre eux que nous avons lutté au long de notre histoire, nouant au fil des siècles une relation forcément passionnelle. Bien des éléments de la faune sauvage constituent un élément de notre culture mais aussi de cet équilibre à préserver entre l'homme et la nature.

Il est donc de la responsabilité de l'Etat, mais aussi des collectivités et, au-delà, de tous les acteurs qui ont un rôle dans la vie économique et sociale en lien avec l'occupation de l'espace, de prendre en compte dans leur activité les atteintes portées à la biodiversité.

Le premier des efforts à réaliser est d'engager le dialogue entre acteurs du même territoire, afin de compléter ses connaissances, d'échanger les expériences, de progresser dans la compréhension globale du fonctionnement des milieux.

L'on retrouve ici le principal enjeu des orientations bourguignonnes de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats.

C'est la première fois en France que la gestion de la "nature ordinaire" est considérée par tous ceux qui interviennent sur elle, de manière constructive, afin de dégager les enjeux et les pistes d'actions possibles, voire déjà mises en œuvre. Cela constitue un guide précieux pour les porteurs des politiques publiques, notamment les services de l'Etat. C'est aussi une façon de répondre à l'exigence de développement durable, en montrant comment l'environnement peut être pris en compte par le développement économique ou l'aspiration sociale de loisirs, et en proposant les outils pour y parvenir.

Ces orientations sont consultables sur le site de la DIREN Bourgogne www.bourgogne.ecologie.gouv.fr





EQUIPEMENTS SPORTIFS EN BOURGOGNE

La pratique sportive est une des composantes de la société actuelle, 26 millions de Français âgés de 15 à 75 ans déclarent pratiquer une activité physique et sportive au minimum une fois par semaine. Cette pratique implique l'existence de lieux identifiés, de sites de rencontres sportives, d'équipements plus ou moins spécialisés.

L'opération de recensement de toutes les installations et des équipements sportifs, conduite sur les 2045 communes de Bourgogne de 2001 à 2004 par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et le Comité Régional Olympique de Bourgogne, révèle une répartition inégale de ces structures sur le territoire.

La Bourgogne compte ainsi 8100 équipements sportifs : les plus nombreux sont les terrains de grands jeux et les courts de tennis. Près de la moitié des communes, représentant 10% de la population, ne sont pas équipées.

La connaissance des installations sportives de la Bourgogne permet notamment :

- de fournir un outil d'aide à la décision, à la disposition des collectivités et des acteurs du sport
- d'effectuer des analyses sectorielles (département, canton, pays, agglomération)
- de repérer des lacunes en installations et faciliter les choix d'implantation
- d'établir des ratios entre densité de licenciés et densité des installations
- de mesurer le degré de vétusté des équipements et faciliter leur mise en conformité
- de renseigner l'usager sur le type d'équipement sportif dont il dispose près de son lieu d'habitation
- de comparer le potentiel des installations sportives avec la diversité de la demande sociale identifiée par grands "bassins de vie"

Il ressort de l'étude menée la présence d'un nombre élevé d'équipements dans les bassins les plus peuplés, Dijon, Nevers, Chalon sur Saône, Auxerre, Sens et Macon. Si en nombre d'équipements le bassin de vie de Dijon arrive en tête, en terme de densité d'équipements pour 1000 habitants, les bassins d'Auxerre et de Nevers offrent une gamme d'équipements sportifs dépassant la moyenne régionale.



Etude téléchargeable gratuitement sur le site internet de l'INSEE :
www.insee.fr/bourgogne

L'Etat en Bourgogne – N°1 – Janvier 2005

Demande de numéro ISSN en cours

consultable en ligne sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Paul RONCIERE - Directeur et co-directeur de la rédaction : Matthieu BOURRETTE, Guy MASCREZ
Coordination : Cécile HERMIER - Comité de rédaction : Franck ESCOFFIER (DRJS), Daniel DENNINGER (DIREN), Brigitte HAUTIER (DRAC), Yannick VEYSSEYRE (DRAF), Odette MAIREY (DRIRE), Isabelle SCHMITT (DRDE), Jean-Paul MIMEUR (DRTEFP), Chantal GERARD (SGAR), Julien MERCE (SGAR)

Remerciements particuliers à Delphine DANDELLOT. - Composition : Digital Concept - Impression : ICO



LES PAYS : UN ENJEU DE MISE EN COHERENCE DE L'ACTION PUBLIQUE SUR LES TERRITOIRES

Les pays : telle est la voie ouverte par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et les dispositions du volet territorial des contrats de plan État-région.

Les objectifs sont au nombre de quatre :

- promouvoir des politiques de développement local durable au sein de territoires associant plus étroitement villes et espaces ruraux,
- encourager l'intercommunalité de projet,
- accroître la participation des acteurs socio-économiques et associatifs aux choix d'aménagement du territoire et de développement économique,
- faciliter, par la voie contractuelle, la mise en cohérence des politiques publiques et leur adaptation aux contextes locaux.

L'Etat et la Région ont ainsi décidé de s'associer très en amont de la contractualisation en proposant aux pays, dans le respect de leurs priorités respectives, des modalités de participation concrètes à la mise en œuvre de leur projet de territoire, notamment par l'élaboration d'un diagnostic et la mise en place de moyens financiers.

En Bourgogne, la négociation a porté sur un contrat unique : associant Etat, Région, Pays et Départements bénéficiant d'un financement Etat-Région, qui peut être complété par des interventions sectorielles déjà existantes.

Quinze contrats de pays ont été signés en Bourgogne au 31 décembre 2004, ce qui illustre un fort volontarisme en matière de dynamique territoriale.

Les pays contractualisés en Bourgogne au 1er janvier 2005



ARRIVÉES, DÉPARTS...

→ **Mme Jacqueline ESCARD**, a pris ses fonctions de Trésorier-Payeur Général de la Région de Bourgogne le 1^{er} septembre dernier. Elle succède à M. Jacques PERREAULT.

→ **M. Matthieu BOURRETTE** a pris ses fonctions de Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Région de Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, le 5 septembre dernier. Il succède à M. Bachir BAKHTI.

→ **M. André DORIATH** a pris ses fonctions de Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects le 1^{er} décembre dernier. Il succède à M. Jacques CONTE.

→ **M. Max DELPHIN** a pris ses fonctions de Directeur Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse le 3 janvier dernier. Il succède à M. Jean-Marie DEPARIS.

→ **M. Christian VANIER** a pris ses fonctions de Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt le 3 janvier dernier. Il succède à M. Yves BAILLY.